



# I.N.C. BRANCHE MALADIE LES UGECAM

Le 27 février 2013.

3 longues années sans dialogue social et sans INC.  
*Situation effarante, il semble qu'il n'y ait pas eu de pilote  
dans l'avion UGECAM pendant cette COG.*

Plus que tout autre secteur de notre Institution, **les UGECAM subissent les incertitudes, les attermoissements et les contradictions de notre époque...mais aussi d'une gouvernance incertaine.** Créé à la fin des années 90, le réseau des UGECAM a surmonté de très nombreux obstacles et conduit des changements profonds tant sur son cœur de métier (professionnalisation des filières du sanitaire ainsi que du médico-social) que sur le plan de la gestion, avec des moyens chichement mesurés. Moyennant quoi, le réseau s'est adapté, perdant au fil des années un certain nombre d'Etablissements, en récupérant d'autres tout en développant des partenariats ici et là avec le secteur hospitalier notamment.

S'il est aujourd'hui le 1<sup>er</sup> groupe privé à but non lucratif et s'il occupe une place importante sur le terrain de la rééducation-réadaptation et dans une moindre mesure de l'offre de soins de suite, **le groupe des UGECAM accuse toujours un déficit de notoriété, et plus grave de reconnaissance** tant de la part des Tutelles que des financeurs et peut être même de l'Institution elle même. C'est en tout cas le ressenti exprimé par les représentants du personnel lors de la dernière INC qui déplorent notamment, à l'interne, le manque de stratégie et le déficit en communication.

**Autant dire que l'Instance nationale qui s'est tenue le 27 février, à l'UCANSS après 3 ans de silence ( !), était attendue par les Fédérations syndicales** d'autant que le directeur du réseau avait changé depuis lors. **Depuis la mise en place des INC en 2003, les UGECAM n'ont d'ailleurs fait l'objet que de 2 réunions de concertation !**

**Au final, peu d'informations significatives de la part des représentants de la CNAMTS si ce n'est, et ce n'est pas rien, la préparation en 2013 d'une COG spécifique aux UGECAM.** Ni non plus de réponses aux questionnements des Fédérations syndicales nationales qui ont interpellé – vivement – la CNAMTS au travers de déclarations écrites argumentées ou pour obtenir, lors du débat, des réponses aux situations d'Etablissements en sérieuses difficultés.

## **Les mêmes questions de fond restent posées depuis des années. :**

- **la reconfiguration du réseau**, envisagée il y a peu au travers différents scénarios...avant le moratoire sur le transfert des Etablissements du régime minier.
- **l'application pleine et entière de la convention collective...**malgré la non opposabilité légale des évolutions conventionnelles.
- **le financement à un juste niveau des prestations assurées par nos Etablissements** comme a pu le constater le rapporteur de la mission sénatoriale (*« La capacité d'autofinancement des Etablissements des UGECAM reste limitée, les dotations de fonctionnement qu'ils reçoivent des ARS étant fixées sur la base de niveaux historiquement inférieurs à la moyenne des Etablissements de la catégorie ! »*)
- **la fiabilisation des démarches de reconversion**, sachant que ce n'est pas tant le principe de la reconversion de structure qui est contesté que les modalités et surtout les délais pour aboutir : ainsi sur le site d'Auxerre, ce n'est qu'au bout de dix ans que le projet de construction d'une SSR de 80 lits a tout récemment été abandonné - malgré un projet de construction finalisé et financé et le passage (favorable) par 2 fois en commission régionale en 2003 puis en 2010 – parce que le prix de journée ne pouvait être insuffisamment réévalué par l'ARS (différentiel de 30€). Ainsi de cette USLD près d'Arcachon reprise par un tiers au bout de plusieurs années de tergiversations...
- **la problématique des recrutements de soignants...dans un contexte de forte concurrence et en raison du rôle absolument essentiel à la survie de la structure** de certains professionnels sachant que notre Institution et la classification présentent malgré tout un certain nombre d'atouts qu'il reste à valoriser.

Au total, le flou entretenu sur des questions aussi essentielles contribue dans bien des cas à déstabiliser les personnels concernés par de tels contextes.

Il ressort des témoignages exprimés par la CFTC – qu'il s'agisse de menaces de fermetures en Alsace, en Bourgogne, en Aquitaine et ailleurs...- **qu'une attente forte a été exprimée pour un ancrage des personnels des Etablissements dans l'Institution d'une part et d'une implication plus décisive de l'échelon national dans les évolutions difficiles auxquelles sont confrontées un certain nombre de structures.**

Avec un art consommé de la litote, les représentants de la CNAMTS – Directeur délégué et Directeur du groupe UGECAM récemment nommé à cette fonction – ont reconnu qu'il n'était pas « forcément facile de trouver les ressources », les financeurs se montrant « avare sur les revalorisations tarifaires » alors même que l'écart de tarifs entre certains de nos Etablissements

et la concurrence étaient parfois durablement établis dans certaines régions. Ceci amène des difficultés de gestion au sein de certaines UGECAM qui peuvent avoir un « dialogue de gestion variable » avec leur ARS. Par ailleurs, les UGECAM ne peuvent plus compter sur les contributions du FNGA pour une part de leur financement. S'agissant de l'application de la convention collective des personnels de la Sécurité Sociale, l'équation reste la même depuis la création des UGECAM, le coût des mesures découlant de la CCNT n'étant pas opposables au financeur ce qui entraîne une application a minima des dispositions conventionnelles.

**S'agissant de l'implication de l'échelon national vis-à-vis de son réseau, l'engagement semble être pris de renouer le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux en réunissant désormais régulièrement l'INC et en assurant une information plus complète sur les Etablissements en difficulté.** Par ailleurs, le groupe UGECAM s'attache à finaliser un site Internet propre qui devrait être opérationnel pour l'été. Enfin, les travaux sont engagés avec les directions d'UGECAM en vue d'une COG spécifique à cette branche d'activité de l'Assurance Maladie.

La CFTC souhaite que les engagements pris permettent d'améliorer la visibilité de ce secteur professionnel qui au demeurant présente bien des atouts Car l'avenir est lourd de menaces à mesure que l'étau budgétaire se resserre sur le secteur de l'hospitalisation aussi bien que sur celui du médico-social qui ne connaîtra plus des évolutions aussi favorables que par le passé.

**DECLARATION CFTC**  
**INC UGECAM du 27/02/2013**

Après la création des UGECAM qu'en est-il de la situation des établissements ?

Les établissements confortablement dotés lors de la naissance de l'UGECAM ont vu leur bas de laine savamment détricoté par les tutelles (CNAMTS –ARS- ARH) peu scrupuleuses qui ont forcé l'UGECAM à purger dans ses réserves jusqu'à les rendre exsangues sous prétexte d'exemplarité.

Il a fallu régulariser les reports de charge, diminuer la durée des amortissements, provisionner les congés payés ... quand dans un même temps la plupart des autres opérateurs de santé notamment l'hôpital public, n'étaient contraints à aucune mesure.

Autant les tutelles ont su faire fondre nos réserves, autant elles n'ont pas su respecter leurs engagements.

Tout cela conduit à une situation dégradée et tendue qui pèse lourdement sur les conditions de travail, par des postes supprimés ou non remplacés , par une convention collective appliquée à minima et sans cesse remise en cause.

Certains établissements n'ont plus aucune réserve, plus de fonds de roulement pour pouvoir investir et vivent au jour le jour suivant le bon vouloir des tutelles de lâcher quelques subsides pour survivre.

Un repli stratégique : c'est dans ce contexte que s'inscrit le projet d'établissement. En fait ce projet très simple consiste à faire des économies de gestion par fermetures de sites, en répartissant le personnel sur d'autres établissements allant jusqu'à prévoir des fusions. Les délocalisations programmées rendront difficile les reclassements des personnels notamment ceux des services logistiques et administratifs dans des structures déjà en place ou peu d'opportunités existent.

Un projet à hauteur des financements autorisés affiche peu d'ambition et d'imagination malgré les orientations de la CNAMTS et de la santé publique sur le handicap, la dépendance, la réinsertion, les personnes âgées, l'obésité, le médico-social, les maladies orphelines.

Un projet peu attractif et peu mobilisateur pour les personnels qui subiront les effets d'un budget restrictif avec sa cohorte de menaces pour l'avenir dans la perspective de la mise en place de la tarification à l'activité.

Un projet qui prétend institutionnaliser un mode de management par la gestion de qualité alors que le personnel reste réfractaire à la mise en place de ces procédures.

La CFTC alerte sur cette situation qui consiste à vouloir retrouver un équilibre budgétaire sans aucune mesure concrète ou étude mais simplement par des ventes d'établissements. Nous attirons l'attention de la Direction générale sur la destruction au final du lien social

Ces restructurations ne sont ni neutres, ni indolores pour le personnel, ces évolutions dont les bénéfices restent hypothétiques eu égard à ce qu'elles coûtent en terme de services rendus laissent toujours planer le doute sur leurs véritables motivations et dans un climat d'insécurité augurent mal de la confiance du personnel dans de futurs projets.

En conclusion, le personnel des établissements est en souffrance tant concernant les conditions de travail qui se dégradent que l'avenir des UGECAM. Il reste conscient des problématiques économiques qui affectent l'entreprise mais s'efforce au quotidien d'y remédier. Pour la CFTC, il semble dès lors important qu'une concertation partagée impliquant tous les acteurs puisse être rapidement mise en place. Nous sommes très inquiets et alertons la Direction générale, sur différentes situations notamment en Alsace où un établissement affiche un déficit de 130000euros.